



Libreville, le 08 Avril 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

INCARCERATION DU SYNDICALISTE JEAN REMY YAMA

Le syndicaliste Jean Rémy YAMA acteur majeur de la société civile gabonaise a été arrêté à l'aéroport de Libreville alors qu'il s'apprêtait à se rendre au Sénégal pour des soins médicaux puis placé sous mandat de dépôt mercredi 02 mars par le Juge d'Instruction. Ce mardi 05 avril, après près d'un mois de détention préventive, il a été de nouveau présenté devant ce même juge pour interrogatoire. En dépit de toutes les garanties de représentation signées par 30 citoyens Gabonais et de sa santé fragile. Jean Rémy YAMA, Président de la plus grande coalition syndicale du Gabon Dynamique Unitaire accusé d'escroquerie et abus de confiance a été malheureusement renvoyé à la prison centrale de Libreville.

En effet, il est sous le coup de quatre plaintes de quatre de ses collègues qui ne sont pas rentrés en possession des biens immobiliers pour lesquels ils avaient investi auprès de la SCI Serpentin, société créée pour construire les logements des fonctionnaires de l'enseignement dont il est co-gérant.

Malgré l'absence d'éléments tangibles et irréfutables prouvant les malversations financières et d'abus de confiance conformément aux dispositions de l'article 473 du Code Pénal Gabonais. Le Président de Dynamique Unitaire pourrait rester en détention préventive au moins deux ans, selon notre code de procédure pénale.

En plus d'avoir été jeté en prison, Jean Rémy YAMA a été radié des effectifs de la fonction publique sans indemnité, une radiation sans actes conformes aux textes en vigueur dans notre pays, faite en violation flagrante des dispositions de l'article 10 du décret n°866 fixant le statut particulier des personnels enseignants de l'enseignement supérieur qui exige la tenue préalable d'un conseil d'université et de l'article 134 de la loi n° 8/91 portant statut général des fonctionnaires qui recommande la tenue d'un conseil de discipline l'article 10, dispose que les sanctions sont prononcées en 1^{er} ressort par le conseil d'université siégeant en formation disciplinaire en appel par le conseil national de l'enseignement.

Nous assistons à un règlement de compte de la part des pouvoirs publics en raison de l'engagement syndical et la prise de position de Dynamique Unitaire exprimée par son Président sur les questions liées à la gouvernance de notre pays. Les faits susmentionnés démontrent l'acharnement des autorités sur la personne du syndicaliste Jean Rémy YAMA et de leur volonté d'exercer sur ce dernier une pression psychologique, au mépris total de son état de santé.

Il n'est pas vain de rappeler que dans notre Pays, tous les citoyens jouissent des mêmes droits et libertés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue ou de religion, d'opinion publique ou autre, origine nationale ou fortune ou de tout autre situation, sans aucune distinction entre les hommes et les femmes.

C'est pourquoi, moi Mike Steeve JOCKTANE, Président Leader de Gabon Nouveau, j'appelle les autorités Gabonaises à remettre en liberté, immédiatement et sans condition Jean Rémy YAMA, à mettre un terme à la persécution que subissent ceux qui expriment de manière pacifique, leur opposition aux autorités au pouvoir et à garantir les droits fondamentaux reconnus par la constitution Gabonaise.